

Académie de Besançon
Commission académique PPRE
Septembre 2008 - Modifié Octobre 2008

VADE-MECUM DES PPRE

« Constats, principes et propositions

pour réussir la mise en oeuvre des PPRE dans l'établissement et dans la classe »

- le document-cadre de contractualisation.
- l'objet des PPRE (définition des compétences, nature des compétences, caractère des PPRE).
- l'encadrement des PPRE (le coordonnateur ou enseignant-référent, le nombre de PPRE par enseignant, le nombre de PPRE par classe, le nombre d'intervenants-enseignants par PPRE, la représentation des disciplines).
- la mise en œuvre collective du PPRE et fonctionnement de l'équipe pédagogique.
- le PPRE et les autres dispositifs d'aide à l'élève existant dans l'établissement

Les EPLE de l'académie ont, depuis la rentrée 2007, réfléchi à la mise en place des PPRE. Dans leur grande majorité, ils ont :

- défini leur propre document-cadre, outil de contractualisation entre l'élève, les parents, les enseignants (équipe pédagogique élargie) et les divers partenaires.
- cherché à mettre en lien les différents dispositifs d'aide à l'élève, existant dans l'établissement.
- précisé les conditions d'information, de communication et d'échange permettant l'élaboration et la mise en œuvre de chaque PPRE.

Toutefois, l'observation des fonctionnements adoptés, le plus souvent jugés lourds et coûteux par les différents intervenants (temps d'évaluation, de concertation ...), et un constat très mitigé quant à l'efficacité du PPRE (bilan des journées de bassin, enquête de fin d'année auprès des établissements) incitent à un recadrage rigoureux de ce dispositif.

Ce document, voulu comme un mode d'emploi des PPRE à l'usage des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques, recense les difficultés majeures rencontrées lors de la mise en œuvre des PPRE et s'applique à proposer, entre principes à respecter et précautions à prendre.
des règles de bon fonctionnement.

La nécessité de rendre l'outil PPRE, efficace et performant pour l'élève mais, aussi, simple et économique pour les membres des équipes pédagogiques, est à l'origine de ce document.

Cinq grands thèmes sont abordés. Ils concernent :

- le document-cadre de contractualisation.
- l'objet des PPRE (définition des compétences, nature des compétences, caractère des PPRE).
- l'encadrement des PPRE (le coordonnateur ou enseignant-référent, le nombre de PPRE par enseignant, le nombre de PPRE par classe, le nombre d'intervenants-enseignants par PPRE, la représentation des disciplines).
- la mise en œuvre collective du PPRE et fonctionnement de l'équipe pédagogique.
- le PPRE et les autres dispositifs d'aide à l'élève existant dans l'établissement.

Thèmes	Constats	Principes et propositions pour la mise en œuvre des PPRE
T1 : le document-cadre de contractualisation	Ce document dresse un « profil » relativement exhaustif de l'élève tout en restant imprécis et laconique quant au diagnostic de compétences de l'élève. De même, les procédures mises en place dans la classe et les conditions d'évaluation et de validation des acquis sont peu explicites ou n'apparaissent pas. Ce document est souvent long et lourd à exploiter pour le professeur référent.	Il importe d'en faire un outil simple et économique. Il doit être recentré sur les apprentissages attendus, et particulièrement sur : • **le diagnostic** (dresser le profil de l'élève par rapport à ce qu'il maîtrise **et** ne maîtrise pas au regard de la ou des compétences ciblées. • **la définition de la compétence à acquérir** en référence au socle commun ou aux compétences plus disciplinaires. • **La définition du contexte de sa mise en œuvre :** les apprentissages attendus de l'élève et les procédures mises en place, principalement dans la classe, doivent être précisées • **une évaluation de type validation d'acquis** en terme de « tout ou rien »
T2 : L'objet des PPRE : développer les compétences de l'élève. **T2-1 Définition des compétences**	 Les « compétences » visées sont souvent nombreuses et de nature différente. Elles relèvent plus d'objectifs macroscopiques ou génériques que de compétences.	 **Hiérarchiser impérativement les compétences à acquérir.** **Les définir de manière rigoureuse** **Proposer une ou deux compétences, au plus, à acquérir dans le cadre d'un PPRE**
T2-2 Nature des compétences	De très nombreux PPRE mis en place ne concernent que des compétences comportementales ou organisationnelles.	Un PPRE peut – doit, si cela est jugé nécessaire, viser l'acquisition de compétences comportementales ou organisationnelles. **Il importe**, cependant, que parallèlement à cette (ou ces) compétence(s), une compétence relevant du socle commun ou plus disciplinaire soit recherchée. Le principe de la mise en lien, d'une compétence comportementale ou organisationnelle **et** d'une compétence scolaire, doit être recherché.

T2-3 Caractère des PPRE	Pour certains élèves en très grande difficulté, l'atteinte de compétences du socle commun ou disciplinaires apparaît bien trop lointaine et incertaine pour pouvoir proposer un PPRE « classique » relatif à des apprentissages scolaires.	**Une succession de PPRE de nature différente peut être proposée.** Exemple de progression : sept-nov : PPRE à visée comportementale et organisationnelle ; nov-janv : PPRE avec une compétence organisationnelle **et** une scolaire ; janv-fev : une seule compétence scolaire
T3 L'encadrement des PPRE **T 3-1- Le coordonnateur ou enseignant-référent du PPRE**	Le professeur principal tient ce rôle le plus souvent. Ses tâches sont multiples et coûteuses en temps et en investissement : il organise les rencontres entre les différents acteurs impliqués (parents, enseignants, élève, partenaires extérieurs...) il rédige le PPRE (profil de l'élève, objectifs, compétences…), réalise les entretiens avec l'élève, dresse le bilan des acquisitions Il coordonne, en tant que de besoin, le PPRE avec les autres dispositifs d'aide existant dans l'EPLE.	La charge de professeur principal dans certaines classes peut inciter à décharger le PP de ce rôle direct Tout autre enseignant, le documentaliste, le CPE…peut tenir ce rôle. **Une reconnaissance de cette fonction est indispensable.**
T 3-2 - Le nombre de PPRE par enseignant	Selon les établissements, le nombre de PPRE suivis par des enseignants varie de 2 à 10!	La conduite efficace des PPRE exige une limitation du nombre de PPRE encadré par un même enseignant: **- un enseignant-référent conduit et coordonne, simultanément, 2 PPRE (3 au plus).** **- un enseignant s'engage, simultanément, dans 3 ou 4 PPRE, au plus.**
T 3-3 - Le nombre de PPRE par classe	Le nombre de PPRE, conduits simultanément dans une même classe, varie de 2 à 8.	**2 élèves en PPRE (3 au plus) dans une même classe est un nombre suffisant pour pouvoir intervenir de manière régulière et personnalisée**, surtout pour des enseignants « débutants » en la matière. Avec 4 ou 5 élèves à PPRE, ou plus,

		nous sommes dans un cadre « classique » de pédagogie différenciée de groupe.
T 3-4 – Le nombre d'enseignants intervenant avec un même élève PPRE dans la classe.	Ici, aussi, il existe une très grande variété : de l'intervenant seul (situation fréquemment observée…, souvent le PP, le professeur de mathématiques ou le professeur de lettres…!) à l'intervention systématique de tous les enseignants (situation exceptionnellement observé et vécue, le plus souvent, de manière contraignante et lourde)	**Le PPRE demande une intervention dans la classe de plusieurs enseignants : 3 minimum, 4 sont suffisants** (plus de professeurs pose des problèmes de coordination importants). **Un calcul sur la base de 4 enseignants pour 4 PPRE montre qu'un collège de 30 professeurs et de 400 élèves peut gérer, de manière efficace, une trentaine de PPRE, soit offrir des PPRE à 8% de sa population.**
T3-5 La représentation des disciplines dans les PPRE	La présence des différentes disciplines d'enseignement dans les PPRE est très variable et très disparate. Elle résulte le plus souvent du volontariat des professeurs	**La combinaison des disciplines d'enseignement dans un PPRE** mérite d'être réfléchie pour offrir à l'élève les supports de formation les plus appropriés. Deux exemples de croisement de disciplines offrant des types d'expériences variés à l'élève PPRE: - Math/arts Pla/LV/HG - Lettres/HG/EPS/SVT
T4- La mise en œuvre collective du PPRE : le fonctionnement de l'équipe pédagogique.	Elle est perçue comme coûteuse en temps (réunions multiples de coordination et de concertation, plage de concertation non prévue dans les EDT) **d'autant que ....** l'enseignant fait partie de plusieurs équipes pédagogiques mettant chacune en place un ou plusieurs PPRE. Le suivi et l'investissement nécessaires sont, alors, difficiles voire impossibles, même pour les plus motivés.	**Les conditions de la mise en œuvre doivent être anticipées** dès la confection des EDT et la constitution des équipes pédagogiques. **Une mise en œuvre économique et efficace implique des réunions d'échanges courtes en alternance avec des temps d'observation et d'analyse dans la classe** selon des modalités et une programmation qui pourraient être les suivantes : 1/ l'enseignant référent ou le PP recueille les résultats aux évaluations, les différents bilans de classe, les bilans individuels. 2/ lors d'un premier temps de concertation (45 minutes), l'équipe pédagogique repère les élèves en difficulté, pouvant relever d'un PPRE. 3/ une période d'observation et d'évaluation recentrés sur ces élèves est faite par les enseignants (2 à 3 semaines). 4/ lors d'une deuxième concertation, l'équipe choisit les 2 ou 3 élèves

		devant bénéficier d'un PPRE. L'enseignant-référent et les enseignants volontaires sont définis. Deux possibilités existent alors : - l'équipe est en mesure d'arrêter le PPRE (diagnostic, compétences, stratégies et procédures d'intervention explicites et formalisés). Le PPRE démarre. - les enseignants volontaires prennent un temps supplémentaire pour construire leurs outils et procédures d'intervention, pour les tester dans la classe avant de « lancer » le PPRE. 5/ le PPRE est programmé pour X semaines. 6/ une troisième concertation fait le bilan des acquisitions et évalue les conditions de mise en oeuvre du PPRE.
T5- Le PPRE et les autres dispositifs d'aide à l'élève existants dans l'EPLE	La mise en œuvre des PPRE dans les établissements de l'académie donne lieu à un certain nombre de « dérives » si l'on considère que **<u>le PPRE a, d'abord et prioritairement, vocation à s'inscrire et à vivre dans la classe</u>.** Une illustration de certains décalages ou dérives observés : - Plusieurs classes d'un même niveau sont mises en barrette : les élèves bénéficiant d'un PPRE sont retirés de leur classe et sont regroupés dans un groupe « PPRE » pour recevoir l'enseignement d'une , deux, trois, voire quatre disciplines par un enseignant spécialisé ou dégagé de sa propre classe. Les élèves ne sont plus avec leurs pairs dans ces matières. - Plusieurs PPRE dans une classe : les élèves sont regroupés et pris en charge, une ou deux fois par semaine par un enseignant ou par le professeur principal dans le cadre de groupe de niveau - Les élèves PPRE reçoivent une aide particulière dans le cadre d'études dirigées, de l'AE-ATP, de groupes de besoin	**La dénomination PPRE implique d'intervenir avec l'élève <u>dans la classe</u>, simultanément dans plusieurs disciplines. à propos d'une compétence particulière à acquérir...** **...même si,** parallèlement aux actions menées dans la classe, **l'élève est intégré dans d'autres dispositifs de remédiation qui peuvent avoir tout leur intérêt pour la réussite de l'élève rapport aux besoins de l'élève.**

La commission académique PPRE 2007-2008

1. Groupe de pilotage de la commission:

Nom – Prénom	Fonction	Établissement
Ballet Noëlle	Principale	Collège St Exupéry- Lons-Le-Saunier 39
Mazzia Luce	Principale	Collège Signoret – Belfort 90
Tournut Jean-Louis	Principal	Collège Diderot – Besançon 25
Vienney Daniel	Principal	Collège Vauvillers 70
Will Jean-Luc	Principal	Collège des Roches – Pont de Roide 25
Choffat Patricia	Coordinatrice DIFOR 1	Rectorat Carnot
Gutknecht Huguette	Enseignante / formatrice DIFOR	Collège Guynemer- Montbéliard
Meunier Jean-Nöel	Enseignant/ enseignant formateur	Collège Stendhal - Besançon
RichardJocelyne	Enseignante / formatrice DIFOR	Collège
VenckPhilippe	Professeur des Ecoles	Collège Signoret - Belfort
Coqueret Martine	IEN	Circonscription Sochaux
Gaberel Annette	IEN	Circonscription Dole 1
Meyer Yves	Chargé de mission Aide-IPR Lettres	Rectorat
Poncet Marc	IA-IPR EPS – Coordonnateur de la Commission	Rectorat

2. Groupe des enseignants-formateurs :

Bassins de formation	Enseignants formateurs	Établissements
Besançon	Meunier Jean-Noël – EPS Tainturier Marie-Hélène - Lettres	Col Stendhal – Besançon Col Stendhal – Besançon
Belfort-Montbéliard	Juliette Brieux - Lettres Chavey Patrick - EPS Desquiens Robert - EPS	Col Brossolette – Montbéliard Col Quatre Terres Hérimoncourt Col Brossolette - Montbéliard
Pontarlier	Paillard Cardinal Isabelle - Lettres Relange Sandrine - Espagnol	Col Gaffiot- Quingey Col Romé de Lisle- Gray
Jura-Nord	Manet-Fidon Magali - Lettres Picard Alain – Histoire-Géographie	Col de l'Arc – Dole Col de l'Arc – Dole
Jura-Sud	Cretin Anne-Lise - EPS Lacroix Karine - Mathématiques Liébeaux-Guth Christine – Histoire-Géo	Col Bastié – Dole Col St Exupéry Lons-Le-Saunier Col Bastié - Dole
Gray-Vesoul	Foucaut Christelle – Histoire-Géo Gland Sylvain – Histoire-Géographie Monnier Dominique - Lettres	Col Jeanneney – Rioz Col Jeanneney – Rioz Col Camus – Besançon
Lure-Luxeuil	Tarby Catherine - CPE Thiebaud Caroline - Mathématiques Tomasini Nathalie- Scienes Physiques	Col Diderot – Besançon Col Diderot – Besançon Col Signoret – Belfort

3. Contact : marc.poncet@ac-besancon.fr